

K1 - Modalités de sélection des membres de l'équipe de France

En Dog Dancing, il existe 2 compétitions requérant prioritairement l'engagement d'une équipe nationale : le championnat du monde et l'European Open (EOC). Les places vacantes peuvent néanmoins être attribuées à des compétiteurs individuels. Les compétiteurs individuels qui souhaitent postuler doivent en faire la demande au président de la CNEAC qui statuera sur la possibilité d'engagement.

Ces évènements ont lieu une fois par an soit dans le cadre d'une grande manifestation cynophile comme le World Dog Show (WDS) ou l'European Dog Show (EDS) soit indépendamment.

Sélection de l'équipe de France

Le coach de l'équipe de France a la charge de présenter au président de la CNEAC pour validation, les postulants pour être des membres des équipes en HTM et en FREE représentant la France lors des compétitions internationales.

Pour cela, il lui faut identifier les équipes françaises sur tout le territoire, spécifiquement en avancé et en intermédiaire, et faire un suivi régulier et une analyse de leurs performances sur l'année de référence. Il entretient des échanges avec ces équipes.

Pour l'aider dans sa tâche, il peut demander des vidéos aux équipes potentiellement sélectionnables afin de juger de leur capacité à s'adapter et à améliorer leur prestation.

Il organise des rencontres de travail dans l'objectif, d'une part, de procéder à une sélection au sein des équipes en lice, et d'autre part, dans l'objectif de soutenir et accompagner ces équipes dans leur travail préparatoire aux grands événements internationaux.

Son choix tient compte de différents paramètres (résultats, performances, attitude, comportement, investissement...) Son choix porte sur les binômes qu'il juge les plus compétitifs et les plus aptes aux échanges constructifs, grâce à leur état d'esprit et leur travail, définissant ainsi une belle Equipe représentative du dog dancing français sur les plus grands événements internationaux. Il veille à ce que ces binômes répondent aux critères énoncés dans la charte de l'équipe de France (cf document J1).

Les résultats obtenus au Grand Prix de France et au Championnat de France sont pris en compte pour le choix définitif, mais ne sont pas forcément gage d'intégration dans l'équipe.

Composition de l'équipe de France

L'équipe se compose de 4 binômes en heelwork to music et 4 binômes en freestyle. Le coach a la possibilité de prendre une réserve en HTM et/ou FS. Le nombre de binômes par division peut néanmoins être réduit au cas où le coach ne trouve pas suffisamment de binômes remplissant les conditions requises pour intégrer l'équipe.

- Constitution de l'équipe de France pour le championnat du monde de Dog Dancing

Cette équipe est composée de membres du niveau avancé ou intermédiaire ayant le niveau suffisant et s'engageant à passer en avancé dans l'année de référence. Seuls les chiens inscrits à un livre des origines (français ou étranger) peuvent participer au Championnat du Monde de Dog Dancing.

- Equipe de France pour l'European Open Championship de Dog Dancing

Cette équipe est composée de membres du niveau avancé, ou intermédiaire ayant le niveau suffisant et s'engageant à passer en avancé dans l'année de référence. Les chiens sont soit inscrits à un livre des origines (français ou étranger) soit issus de croisement ou de type racial.

Engagement

Le coach est la personne habilitée à inscrire l'équipe. En cas d'inscription d'une équipe à titre individuel, celle-ci doit être validée par le président de la CNEAC sur proposition du coach et du GT Dog Dancing, l'engagement est fait par le coach.

Déplacement

Le coach s'occupe de l'organisation du déplacement de l'équipe. Il se charge des réservations pour l'hébergement et prévoit le nécessaire pour la restauration.

Tenue

La SCC fournit aux membres de l'équipe une tenue qu'ils doivent porter lors des cérémonies d'ouverture et de clôture.

Information

La composition de l'équipe est annoncée par voie officielle et les membres retenus s'engagent à signer la charte J 1-1.